

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit** et le **31 janvier à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – C. BRISSE – M. GROSSO - JF. MARY – JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON – C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par MC. FABRE DE ROUSSAC - M. IBARS par M. ROUVIER - M. LEFEVRE par L. FABRE - N. SEDKI par G. REQUENA - S. SENEGA-SANCHEZ par W. BIGNON - S. JEAN par JF. MARY - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absente : A. KELLY

9. Investissements 2018 budget ville : autorisation anticipatrice d'ouverture de crédits (M ROUVIER)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1, L.5211-5 et L.5216-5

Vu les instructions budgétaires et comptables M 14,

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Pour la commune de Marseillan, le montant des crédits qui peut être engagé, sur le budget principal M14, en section d'investissement, est de 2 292 994 € soit 25 % des crédits d'investissement ouverts en 2017.

Par conséquent, il vous est proposé :

D'autoriser jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2018, le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal M14, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, répartis comme suit :

QUART DES INVESTISSEMENTS OUVERTS SUR 2018				
Chapitre	Article	Opération	Détail	Montant euros
204	20422		Subvention personne droit privé	37 500,00
23	2315	903	Travaux en cours	200 000,00
23	2313	905	Travaux en cours. Constructions	100 000,00
23	2315	922	Travaux en cours	12 500,00
21	2188	951	Autres immobilisations corporelles	50 000,00
20	2051	956	Licences, concessions	10 000,00
21	2183	956	Matériel informatique	10 000,00
21	2031	959	Aménagement urbain PLU	23 000,00
				443 000,00

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À LA MAJORITE

(Contre : 2 voix)

Autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2018, le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal M14, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, répartis comme suit :

QUART DES INVESTISSEMENTS OUVERTS SUR 2018				
Chapitre	Article	Opération	Détail	Montant euros
204	20422		Subvention personne droit privé	37 500,00
23	2315	903	Travaux en cours	200 000,00
23	2313	905	Travaux en cours. Constructions	100 000,00
23	2315	922	Travaux en cours	12 500,00
21	2188	951	Autres immobilisations corporelles	50 000,00
20	2051	956	Licences, concessions	10 000,00
21	2183	956	Matériel informatique	10 000,00
21	2031	959	Aménagement urbain PLU	23 000,00
				443 000,00

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

